

La révision des traductions en Estonie

Indrek Koff

Université de Tartu

La révision des traductions et de tout autre texte avant publication est un phénomène peu connu en France et, semble-t-il, dans la plupart, sinon dans la totalité des pays occidentaux. En Estonie, la révision a été institutionnalisée à l'époque soviétique. Ce phénomène était répandu dans l'ensemble de l'Union Soviétique et sans doute aussi dans les autres pays socialistes, une des raisons étant la nécessité d'assurer le contrôle de tous les textes imprimés. La révision avait également d'autres fonctions sur lesquelles nous reviendrons brièvement plus tard. En Estonie, les changements politiques des années 90 n'ont pas affecté directement ce métier, qui n'a pas cessé d'exister.

Avant de continuer par quelques réflexions le concernant, il convient d'expliquer la mission du réviseur et son statut en Estonie dans le monde de l'édition et sur le marché de la traduction d'une manière générale. La principale tâche du réviseur, c'est de relire un texte (une traduction ou un texte original) avant publication et de le corriger au niveau linguistique. Lorsqu'il s'agit d'une traduction, le réviseur, s'il connaît la langue de départ, compare la version originale et la traduction. Il y a encore une dizaine d'années, le réviseur pouvait proposer à l'auteur des modifications de la structure de l'œuvre pour "l'améliorer", fonction peu répandue aujourd'hui et qui tend à disparaître. Pour ce qui est du statut, il y a d'une part des réviseurs embauchés à temps plein par les éditeurs pour assurer un contrôle permanent de la qualité linguistique des ouvrages publiés, et d'autre part des réviseurs indépendants qui travaillent sur la base de contrats ponctuels. La révision contractuelle tend à disparaître, car elle est très faiblement rémunérée.

Après avoir vu quelle est la mission du réviseur, l'on peut tout d'abord se demander pourquoi ce sont les régimes socialistes qui ont décidé de se doter d'un outil de contrôle linguistique (et d'ailleurs pas uniquement linguistique!). Une des réponses possibles est la suivante : pour faciliter le contrôle de tous les textes imprimés, au même titre que la censure. En effet, à l'époque soviétique, l'on pouvait trouver dans les maisons d'éditions estoniennes des réviseurs n'ayant suivi aucune formation linguistique et ne connaissant aucune langue étrangère (à part le russe), ce qui laisse supposer que leur mission était en effet de veiller à la teneur idéologique du texte. Or, il faut dire qu'à l'époque soviétique, les fonctionnaires travaillant dans le domaine culturel avaient une double fonction : d'une part, évidemment, celle de représenter le pouvoir central, mais d'autre part, ils servaient de couverture à la vie intellectuelle locale, ils la "protégeaient" contre Moscou, lui assurant une plus grande liberté intellectuelle. C'est ainsi qu'en Estonie les créateurs avaient tout de même une certaine marge de manœuvre : un grand nombre de réviseurs ne s'occupaient guère d'exercer une censure mais apportaient une aide considérable aux traducteurs en vue d'un résultat final satisfaisant.

Après le rétablissement de l'indépendance, le statut du réviseur a changé car la dimension idéologique a, bien évidemment, disparu. Les réviseurs sont également de plus en plus discrets en ce qui concerne la structure de l'œuvre et le style de l'auteur, donc il ne leur reste pratiquement que le contrôle linguistique des textes. Et c'est justement à ce niveau-là que se trouve la vraie utilité du

métier. Il faut savoir que l'estonien est une "petite" langue (environ 1 million d'estophones dans le monde!) et que la culture écrite est un phénomène assez récent (les premiers documents écrits en estonien datent du 16^{ème} siècle mais il s'agit surtout des traductions de textes religieux faites par des Allemands estophones. On ne peut parler d'une littérature estonienne proprement dite qu'à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle). Cela explique peut-être pourquoi l'estonien est plus apte à recevoir des influences étrangères que d'autres langues ayant une tradition écrite beaucoup plus longue. Une des missions du réviseur a donc toujours été de "protéger" la pureté de la langue : contre les russismes à l'époque soviétique, contre les anglicismes depuis la libération. Les réviseurs, linguistes spécialisés dans l'estonien, apportent une aide linguistique considérable aux traducteurs qui, d'une manière générale, sont spécialistes d'une ou de plusieurs langues étrangères mais qui, parfois, manquent de subtilité dans les nuances de l'estonien.

Pour revenir plus précisément à la traduction, il faut dire que la formation des traducteurs est pratiquement inexistante en Estonie. Les étudiants de lettres ont la possibilité de suivre quelques cours de traduction dans le cadre de leurs études, mais il ne s'agit pas là d'une formation systématique et spécialisée. De plus ces cours se concentrent sur la traduction de textes littéraires.

Depuis l'année universitaire 2000/2001, il existe à l'Université de Tartu, au sein du Centre de traduction et d'interprétation, une filière traduction qui propose une formation de traducteurs pour trois langues étrangères : l'anglais, l'allemand, et, depuis 2001, également le français. Or, le nombre d'étudiants (surtout francisants) reste fort limité. Ce nombre va être augmenté par la création d'un deuxième Centre de traduction et d'interprétation au sein de l'Université Pédagogique de Tallinn à partir de l'année universitaire 2002/2003. Ces deux centres se spécialisent dans la traduction non-littéraire et proposent à leurs étudiants, qui de manière générale ont fait des études de lettres, une initiation au droit, à l'économie, aux organisations internationales, etc.

L'on peut espérer que ces deux institutions et la formation de traducteurs qu'elles proposent vont bientôt considérablement contribuer à résoudre les problèmes de qualité rencontrés aujourd'hui sur le marché estonien de la traduction (littéraire et non-littéraire). Mais pour le moment, l'Estonie se trouve dans une situation où la principale source de formation des traducteurs reste l'apprentissage sur le terrain. De ce point de vue-là, le rôle des réviseurs est extrêmement important : c'est à eux de donner des conseils aux jeunes traducteurs et d'attirer leur attention sur les principes généraux et sur les particularités de la traduction.

Le rôle important de la révision en Estonie (ce ne sont pas uniquement les maisons d'éditions qui ont recours aux réviseurs, ceux-ci occupent également une place considérable sur le marché de la traduction technique, juridique, etc. – par exemple le *Centre National de Traduction Juridique* comporte une unité de révision), amène à poser la question de la responsabilité. Qui est responsable de la traduction finale? Est-ce le traducteur ou le réviseur? D'une manière générale, la traduction finale relève quand même de la responsabilité du traducteur. Or, un des dangers soulignés dans le débat (pas très actif mais qui existe quand même, souvent poussé par des soucis économiques) sur le rôle de la révision, c'est le danger d'une attitude trop passive de la part du traducteur qui, en face d'une difficulté, pourrait se dire : *de toute manière, il y a un réviseur* ! Cela peut même nous conduire à des situations où le réviseur est obligé de refaire entièrement la traduction : dans ce cas-là, qui est

l'auteur de la traduction? Dans le système français, où le traducteur répond tout seul de la qualité de son travail, ce problème n'existe pas. Le système a ses avantages, surtout en ce qui concerne la responsabilisation du traducteur, mais d'autre part, il ne permet pas l'apprentissage en coopération avec un réviseur expérimenté.

Un autre élément important dans la coopération traducteur/réviseur est "le facteur humain". Il est absolument certain que lorsque deux personnes compétentes travaillent sur une traduction, cela aide à éviter des erreurs qui pourraient être faites par un traducteur, même expérimenté, qui travaille tout seul. En France, ce "travail d'équipe" se fait d'une manière informelle, à l'initiative du traducteur, selon ses besoins et ses possibilités. Les traductions sont également relues par l'éditeur ou le directeur de collection, mais il ne s'agit pas d'un contrôle linguistique systématique ni d'une comparaison au texte original : le but de cette relecture, c'est de pouvoir décider si la traduction peut être acceptée ou s'il faut la renvoyer pour une éventuelle correction. D'une part, nous voyons que ces révisions sont moins systématiques qu'en Estonie, mais il est également clair que, dans ce domaine, le système estonien se retrouve en face du problème du partage de la responsabilité. Nous espérons que l'Estonie, qui se trouve dans une phase de grands changements, pourra, dans les années à venir, trouver un juste équilibre entre la responsabilisation des traducteurs et un contrôle systématique de la qualité linguistique des traductions.